



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT 1260-24

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1260-24 sur le contrôle intérimaire**.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le ce 12 juin 2024.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate